



Ville de
Chantilly
Ville d'Art et d'Histoire

OBJET : FINANCES

Compte administratif 2024 Budget Principal

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CHANTILLY**

SEANCE DU 13 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à vingt heures,
Les membres composant le conseil Municipal de la
Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués
le 28 février, conformément à l'article L. 2121-10 du
Code Général des Collectivités Territoriales, se sont
réunis Salle du Conseil Municipal à Chantilly, sous la
présidence de Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Maire

Madame Le Maire, après avoir ouvert la séance fait l'appel nominal.

Présents : Isabelle WOJTOWIEZ, Maire ; François KERN, Bénédicte De CACQUERAY ; Frédéric SERVELLE ; Florence WOERTH ; Hubert SALAÛN ; Laurent GIBAUD ; Florence BRUNET ; Claude VAN LIERDE ; Adda CHIBANI ; Nicole VACHER ; Tony CLOUT ; Hervé DOUMANDJI ; Vincent CAPPE de BAILLON ; Delphine SAVARY ; Samantha BALLOT ; Nicolas REVOL ; Sébastien GUERRIER ; Pascal DESTOMBES. Nathalie SCHUHMACHER ; Xavier BOULLET ; Bénédicte GOUALIN ; Pierre-Etienne BOUCHET

Absents : Caroline GODARD (Pouvoir à Florence BRUNET) ; Dominique DELAHAIGUE (Pouvoir à Laurent GIBAUD) ; Jean-Pierre BRISOU (Pouvoir à Vincent CAPPE de BAILLON) ; Stéphane DESEINE (Pouvoir à Hubert SALAÛN) ; Sébastien FLET-REITZ (Pouvoir à Frédéric SERVELLE) ; Constance BELKACI, Bénédicte PERSYN (Pouvoir à François KERN) ; Timothée VALLET de VILLENEUVE (Pouvoir à Claude VAN LIERDE) ; Héroïse MAINDIAUX (Pouvoir à Nicole VACHER) ; Sébastien DANJOUX (Pouvoir à Xavier BOULLET)

Secrétaire de séance : Delphine SAVARY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

--- --

Suite à la présentation du compte administratif 2024 et du tableau de résultats ci-dessous :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats Reportés		1 048 237,80	508 616,95			539 620,85
Opérations de l'exercice	16 435 168,94	18 569 870,56	6 996 531,81	5 395 767,53	23 431 700,75	23 965 638,09
Résultats de l'exercice		2 134 701,62	1 600 764,28			533 937,34
Résultats de clôture		3 182 939,42	2 109 381,23			1 073 558,19
Restes à réaliser			1 906 712,96	3 063 500,00	1 906 712,96	3 063 500,00
Solde des Restes à Réaliser				1 156 787,04		1 156 787,04
Résultats définitifs		3 182 939,42	952 594,19			2 230 345,23

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le **compte administratif 2024 du budget principal** de la commune :

- 1) Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à **+ 3 182 939,42 €**
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **- 2 109 381,23 €**
- 3) Le Conseil Municipal prend acte :
 Des restes à réaliser : **1 906 712,96 €** en dépenses et **3 063 500,00 €** en recettes soit un solde des restes à réaliser de **+ 1 156 787,04 €**
 Et du montant du besoin de financement : **952 594,19 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **Article 1 :** Approuve le compte administratif 2024 du Budget Principal ci-annexé, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats Reportés		1 048 237,80	508 616,95			539 620,85
Opérations de l'exercice	16 435 168,94	18 569 870,56	6 996 531,81	5 395 767,53	23 431 700,75	23 965 638,09
Résultats de l'exercice		2 134 701,62	1 600 764,28			533 937,34
Résultats de clôture		3 182 939,42	2 109 381,23			1 073 558,19
Restes à réaliser			1 906 712,96	3 063 500,00	1 906 712,96	3 063 500,00
Solde des Restes à Réaliser				1 156 787,04		1 156 787,04
Résultats définitifs		3 182 939,42	952 594,19			2 230 345,23

- **Article 2 :** Dit que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à + 3 812 939, 42 €
- **Article 3 :** Dit que le résultat de clôture de la section d'investissement est de – 2 109 381, 23
- **Article 4 :** Prend acte des restes à réaliser : 1 906 712, 96 € en dépenses et 3 063 500 € en recettes soit un solde des restes à réaliser de 1 156 787,04 € et du montant du besoin de financement : 952 594,19 €

RÉSULTAT DU VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

MADAME LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Et les membres présents ont signé,
Suivent les signatures. /.*

CERTIFICAT DE PUBLICITÉ : Le MAIRE de CHANTILLY, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales



Isabelle WOJTOWIEZ
Maire de Chantilly